

PROCES-VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 22 OCTOBRE 2025

Etaient présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Martine Rocchi Caslani, Cécile Pagant, Laurent Villeret, Vincent Rodier.

Excusés : Yves Chaudat, Stéphane Guigot, Philippe Héritier, Irène Lenoir, Mathilde Picavet, Mr Yves Chaudat ayant donné pouvoir à M. Laurent Villeret

Mr Philippe Héritier ayant donné pouvoir à Mme Annick Sauvain

Mr Stéphane Guigot ayant donné pouvoir à Mr Vincent Rodier

Mme Irène Lenoir ayant donné son pouvoir à Mme Patricia Débarbouillé

Mme Mathilde Picavet ayant donné pouvoir à Mme Cécile Pagant

Secrétaire de séance : Mr Vincent Rodier

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2025 avec deux petits ajouts.

DELIBERATIONS

➤ *CRÉATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS*

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

➔ LA CREATION DE POSTES D'AGENTS RECENSEURS :

3 emplois d'agents recenseurs contractuels, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Les agents seront payés à raison de :

- 1.75 € par feuille de logement remplie
- 1.75 € par bulletin individuel rempli
- 1.75€ par feuille d'explication pour réponse par Internet

La collectivité versera un forfait de 60 € par agent pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront 70€ pour les deux demi-journées de formation.

➤ *VENTE IMMEUBLE COMMUNAL « ANCIENNE GENDARMERIE » CORGOLOIN*

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de 4 propositions d'acquisition de l'immeuble communal dit « Ancienne Gendarmerie » à Corgoloin, propositions recueillies par l'Office Notarial Chevillon Antoine de Beaune.

Le Maire soumet ces propositions à l'Assemblée.

Aussi, après étude et réflexion, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, de retenir la proposition d'achat de Mr Coulon Romain et Mme Millot Sophie, domiciliés eux-mêmes à Corgoloin, pour cet immeuble cadastré section AH n°388 d'une contenance de 5a 73ca.

Les conditions de la transaction sont ainsi réparties :

-honoraires de négociation seront supportés par l'Acquéreur ;

-Prix de vente net vendeur : 225 600.00€ soit prix de vente honoraires inclus : 240 000.00€

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette transaction et charge Maître Antoine CHEVILLON, Notaire à Beaune de la réalisation de celle-ci.

➤ **TERRAIN COMMUNAL LOTTISSEMENT SAUSSY**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'un riverain du lotissement SAUSSY d'acquérir une parcelle de terrain cadastrée section AD n°427.

L'éventuel acquéreur et la commune ont échangé sur ce sujet ; le Maire rapporte ces échanges à l'Assemblée qui, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à cette transaction.

➤ **PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE RISQUE SANTÉ**

(Article 18 du décret n°2011-1474)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, et pris connaissance de l'avis du Comité Social Territorial, décide :

- D'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le Centre de Gestion 21 auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). Les garanties d'assurance prendront effet au 1^{er} janvier 2026.
- De verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention et du contrat collectif d'assurance en respectant le minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581, d'un montant forfaitaire par agent de 15 euros minimum sans proratation en fonction du temps de travail.
- D'autoriser le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

➤ **OFFICE NATIONAL DES FORETS**

A la demande de l'ONF, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de l'état d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026, des parcelles n°11-15-21-23-36 et 40.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Le Maire présente le rapport annuel d'activités 2024 de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges. Le Conseil Municipal prend acte de ce document.

➤ **CONVENTION TRAVAUX ENEDIS RUE DE LA VARENNE A CORGOLOIN**

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention de servitudes portant sur la partie « réseau » consentie à ENEDIS sur la parcelle cadastrée section ZB n°64 lieux-dits « La Varenne » à Corgoloin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord sur cette convention.

➤ **BONS ACHATS ARBRE DE NOËL 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe à 15€ le bon d'achat (Joué Club) par enfant pour l'Arbre de Noël organisé par la Municipalité. La commune a répertorié 156 enfants pour cet arbre de Noël.

➤ **PRIX REPAS DES AÎNÉS 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le prix du repas pour les personnes (époux, épouses, compagnes, compagnons) qui n'ont pas l'âge de 70 ans au prix de 20€.

MANIFESTATIONS

Madame Annick Sauvain rappelle les manifestations à venir :

-31 octobre 2025, fête d'Halloween ; la municipalité offrira un pot à la salle polyvalente

-Cérémonie du 11 Novembre

-23 novembre 2025 : repas des Aînés à la salle des fêtes. Sont recensées 23 inscriptions pour le repas et 41 personnes intéressées par le colis à la date de ce jour. La proposition de menu du traiteur « L'Imprévu » est retenue.

-mercredi 17 décembre 2025 : concert de l'Ecole de Musique à la salle des fêtes de 15h à 20h ; (partie conférence de 15h à 18h30 et partie concert de 18h30 à 20h).

DIVERS

Le Maire informe le Conseil Municipal de devis :

-pour l'installation de la fibre au multi-commerce d'un montant de 4 595.39€ TTC

-pour la réparation de l'aire de jeux Place de la Mairie d'un montant de 4 728,00€ TTC (semelle rouge) et 1 860.00€ TTC de petites réparations. Un remplacement à neuf serait peut-être envisageable, à quel prix et quelle subvention.

-Le Maire est sollicité pour prendre en T.I.G (Travaux d'Intérêts Généraux) une personne à raison de 150Heures.

-Le bail commercial du multi-commerce est en cours. L'état des lieux sera établi par Maître Antoine Chevillon.

-Projet Hudson : devant la nécessité d'évaluer l'incidence du projet sur le bien Unesco des Climats du vignoble de Bourgogne, la société Hudson doit fournir un complément de pièces afin d'obtenir l'enregistrement ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

-un nouveau devis sera demandé pour l'installation de caméras sur le territoire communal.

-Dans le cadre d'un rassemblement national des Scouts de France à Beaune, du 31 octobre au 2 novembre 2025, la commune de Corgoloin accepte qu'une navette de bus de 950 jeunes filles puisse se stationner sur l'Esplanade du terrain de football.

-L'Assemblée Générale de l'Association Tennis Club de Corgoloin est prévue courant novembre 2025.

Fin de la séance : 20h15

